

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2016

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 31, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2015;

vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général, établissement public autonome, du 7 mars 2016, qui a approuvé les états financiers de l'institution;

décète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général comprennent :

- a) un bilan annuel
- b) un compte d'exploitation
- c) un tableau des variations du capital
- d) un tableau des flux de trésorerie
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers individuels 2015 » approuvés par le conseil d'administration du 7 mars 2016;
- le « rapport de l'organe de révision » de la même date.

Les états financiers de l'Hospice général pour l'exercice 2015 présentent les données financières suivantes :

- le **total du bilan** est de 1,034 millions de francs, en augmentation de plus de 109 millions par rapport à 2014, dont essentiellement :
 - Immeubles d'exploitation et de rapport : + 92,5 millions, dont :
 - Travaux et amortissements : + 16,5 millions
 - Réévaluation annuelle à la juste valeur du parc immobilier de rapport : + 76 millions
 - Augmentation des postes débiteurs court et long termes : + 10,5 millions, en lien avec l'augmentation du nombre d'usagers, tant à l'action sociale qu'à l'aide aux migrants, ainsi qu'à la reprise de provisions pour non remboursement de créances AI (évolution positive du taux de remboursement)
- le **résultat d'exploitation** se monte à **75,9 millions de francs** et se décompose comme suit :
 - Résultat prestations = 0
L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF).
En augmentation de 1% (+4,1 millions) par rapport à 2014, les prestations nettes aux usagers de l'Hospice général s'élèvent à 298 millions de francs. Ces dernières ont été couvertes par une subvention initiale de 288,2 millions, complétée par 10 millions de crédit supplémentaire fin 2015. Un solde non dépensé de 0,2 million sera restitué à l'Etat.

- Résultat fonctionnement = - 0,1 million de francs

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 126,4 millions, en augmentation de 1,4 million (1%) par rapport à 2014. En parallèle, les recettes propres de l'institution augmentent de 2,9 millions (forfaits Confédération liés à la hausse des migrants). Le solde net résiduel (78,5 millions) est donc en légère baisse de 1,5 million par rapport à 2014, couvert par la subvention de fonctionnement DEAS (78,4 millions). La légère perte induite sera couverte par le recours à la réserve conjoncturelle.

- Résultat d'évaluation du parc immobilier = +76 millions de francs

Ce résultat d'évaluation, exclusivement comptable, concerne les immeubles du parc de rapport. Il résulte de la hausse de près de 10% de la valeur des actifs selon le taux de capitalisation, fixé par expertise externe et qui traduit une conjoncture favorable du marché immobilier.

- le **résultat net présentant une perte de 0,1 million de francs**, il ne donne pas lieu à répartition avec l'Etat et sera couvert, à l'échéance du contrat de prestations, par les non dépensés thésaurisés lors des contrats précédents (réserve conjoncturelle = 13,3 millions). A fin 2015, le cumul des déficits imputable à cette réserve se porte à - 1,2 million de francs.
- le total des **fonds propres est de 753,8 millions de francs**, en augmentation de 76 millions, soit 75,9 millions de résultat d'exploitation et 0,1 million de dotation à réserve HLM sur l'un de nos immeubles.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Rapport financier de l'année 2015 - Tome 1 – Etats financiers*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 7 mars 2016 (intégré au rapport financier)*
- 3) *Décision du conseil d'administration de l'Hospice général du 7 mars 2016*

Hospice général – Finances

Rapport finances et gestion au 31 décembre 2015



TOME I Synthèse et Etats financiers

Hospice général
Finances
Rue Ami-Lullin 3
CP 3360
1211 Genève 3



SOMMAIRE

TOME I - SYNTHÈSE ET ETATS FINANCIERS

A. SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES.....	5
<i>Synthèse</i>	6
<i>Chiffres clés au 31 décembre 2015 Prestations - Fonctionnement - Evaluation immobilier</i>	7
B. ETATS FINANCIERS.....	9
<i>Bilan annuel</i>	10
<i>Compte d'exploitation</i>	12
<i>Tableau de flux de trésorerie</i>	13
<i>Variation des capitaux propres</i>	14
C. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	15
<i>A0 - Informations générales</i>	16
<i>A0-1 - Activités de l'Hospice général et cadre légal</i>	16
<i>A0-2 - Principes régissant l'établissement des comptes annuels</i>	16
<i>A0-3 - Système de contrôle interne (SCI)</i>	20
<i>A1 - Notes du Bilan</i>	21
<i>A1-1 - Débiteurs</i>	21
A1-1-0 Synthèse débiteurs.....	21
A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement.....	22
A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations.....	22
A1-1-3 Débiteurs - Usagers à court terme.....	23
A1-1-4 Créances usagers ASOC à Long terme.....	24
A1-1-5 Débiteurs Avances A1 / SPC.....	25
<i>A1-2 - Actifs transitoires</i>	26
<i>A1-3 - Autres Immobilisations financières</i>	26
<i>A1-4 - Immobilisations incorporelles</i>	27
<i>A1-5 - Immobilisations corporelles</i>	27
<i>A1-6 - Immeubles et terrains</i>	28
A1-6-1 Immeubles d'exploitation.....	29
A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains.....	30
<i>A1-7 - Actifs affectés</i>	31
<i>A1-8 - Dettes à court terme</i>	32
<i>A1-9 - Passifs transitoires</i>	32
<i>A1-10 - Emprunts hypothécaires</i>	33
<i>A1-11 - Autres fonds étrangers</i>	36
<i>A1-12 - Provisions</i>	36
<i>A1-13 - Subventions d'investissement</i>	36
<i>A1-14 - Fonds</i>	37
A1-14-1 Fonds affectés.....	37
A1-14-2 Dons et Legs affectés.....	38
<i>A2 - Notes complémentaires</i>	39
A2-1 - Instruments financiers.....	39
A2-2 - Gestion des risques financiers.....	40
A2-3 - Subventions canton de Genève.....	42
A2-4 - Résultat immobilier.....	43
A2-5 - Principaux dirigeants.....	43
A2-6 - Parties liées.....	45
D. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION.....	47

A. Synthèse et chiffres clés

Pour l'exercice 2015

Synthèse

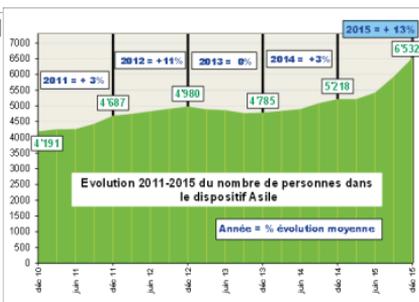
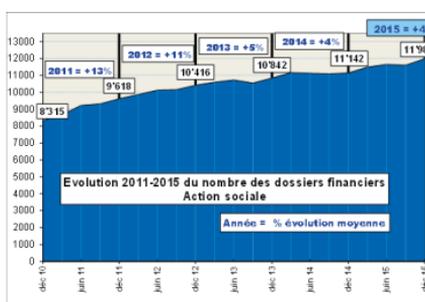
→ **Résultat prestations = 0** : L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF).

En augmentation de 1% (CHF+4.1 mios) par rapport à 2014, les prestations nettes aux usagers de l'Hospice général s'élèvent à CHF 298 mios. Ces dernières ont été couvertes par une subvention initiale de CHF 288.2 mios, complétée par CHF 10 mios de crédit supplémentaire fin 2015. Un solde non dépensé de CHF 0.2 mios sera restitué à l'Etat.

→ **Résultat fonctionnement = CHF -0.1 mio** : Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à CHF 126.4 mios, en augmentation de CHF 1.4 mios (1%) par rapport à 2014. En parallèle, les recettes propres de l'institution augmentent de CHF 2.9 mios (forfaits Confédération liés à la hausse des migrants). Le solde net résiduel (CHF 78.5 mios) est donc en légère baisse de CHF 1.5 mios par rapport à 2014, couvert par la subvention de fonctionnement DEAS (CHF 78.4 mios). La perte induite sera couverte par le recours à la réserve conjoncturelle (montant initial : CHF 13.3 mios, solde à fin 2014 : CHF 12.2 mios).

→ **Résultat d'évaluation du parc immobilier = CHF +76 mios** : Ce résultat d'évaluation, exclusivement comptable, concerne les immeubles du parc de rapport. Il résulte de la hausse de près de 10% de la valeur des actifs selon le taux de capitalisation, fixé par expertise externe et qui traduit une conjoncture favorable du marché immobilier. Ce taux de 3.5% (contre 4% en 2014) explique l'essentiel de l'écart d'évaluation.

1 - Résultat Prestations : 0 (Coût net = CHF 298 mios couverts par la subvention de l'Etat)



Prestations Action Sociale 2015 = CHF 266 mios

(Ecart 2015-2014 = CHF - 5.4 mios)

En 2015, le nombre moyen de dossiers suivis à l'Action sociale a **augmenté de 4% en moyenne et de +8% de fin 2014 à fin 2015 en net**, soit le double de l'an passé.

Les prestations versées n'augmentent que de 1% (CHF +3.5 mios) en raison de la fin du RMCAS, dont le barème était plus élevé, et de recettes et remboursements en nette hausse (CHF +8.9 mios, dont CHF 6 mios liés à l'AI), qui induisent un résultat final légèrement inférieur au budget.

Prestations Asile 2015 = CHF 32 mios

(Ecart 2015-2014 = CHF + 9.5 mios)

Depuis l'été 2015, les mouvements migratoires vers l'Europe ont engendré une hausse de **+13% en moyenne, et de +25% de fin 2014 à fin 2015 en net**. Les prestations sont en hausse de CHF 18 mios, dont la moitié en lien avec l'hébergement, devenu préoccupation majeure de l'institution et des autorités.

Malgré la hausse des forfaits fédéraux, structurellement insuffisants, le déficit à charge canton s'accroît de CHF 9.5 mios et a induit un complément de subvention de CHF 11.4 mios.

2 - Résultat Fonctionnement : CHF - 0.1 mios (Total Fonctionnement = CHF 78.5 mios)

En 2015, **les charges de personnel** augmentent de 4% (dotation +25 ept : +3% postes attribués à l'Aide aux migrants). Les charges globales d'exploitation diminuent de CHF 3.1 mios (diminution des charges de travaux des surfaces de bureaux).

En parallèle, **les produits d'exploitation** sont en augmentation de CHF 2.9 mios (stabilité des revenus immobiliers mais hausse des forfaits de fonctionnement liés aux migrants).

Le résultat final est à l'équilibre, compte tenu de la subvention cantonale de CHF 78.4 mios.

Le déficit s'élève à CHF -0.1 mios. Il sera couvert par le recours à la réserve conjoncturelle constituée par la thésaurisation des non dépensés des mandats de prestations précédents.

3 - Résultat de l'évaluation du parc immobilier : CHF +76 mios

Selon les normes IPSAS, la réévaluation des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). La valeur du parc de rapport à la fin de l'exercice tient compte des évolutions du marché immobilier, des projections de loyers ainsi que des activités de valorisation des biens. Ce résultat est purement comptable et n'a pas de contrepartie en trésorerie.

Fin 2015, le parc de rapport est ainsi évalué à CHF 882.3 mios, en hausse de CHF 76 mios par rapport à 2014 (+10%). Cette forte hausse est liée à la diminution du taux de capitalisation (méthode DCF - discounted cash flows) de l'expert et reflète l'attractivité des actifs immobiliers dans le contexte conjoncturel actuel. Ces fluctuations importantes n'ont qu'un impact comptable et peuvent évoluer de manière positive ou négative selon l'évolution des taux d'intérêt du marché de capitaux.

Chiffres clés au 31 décembre 2015

Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier

Cette présentation est liée au mode de financement de l'Hospice général selon le mandat de prestations.

	Comptes au 31.12.2015	Budget au 31.12.2015	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2014	Ecart 2014- 2015
Chiffres clé en mio CHF					
A) PRESTATIONS ACTION SOCIALE					
Coûts moyens des dossiers action sociale (CHF)	2'163	2'168	0%	2'250	-4%
Volume mensuel des dossiers assistés financièrement	11'574	11'323	2%	11'078	4%
Prestations brutes assistance publique	(308.2)	(301.2)	(7.0)	(304.7)	(3.5)
Remboursements avances (AI-SPC-chômage...)	36.8	29.2	7.7	29.1	7.7
Facturation tiers et usagers	5.4	4.5	1.0	4.2	1.2
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(266.0)	(267.6)	1.6	(271.4)	5.4
Subvention Etat prestations action sociale	266.0	267.6	(1.6)	271.4	(5.4)
Subvention votée	267.6	267.6	0.0	271.9	(4.3)
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(1.6)	(1.6)	(1.6)	(0.5)	(1.1)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ACTION SOCIALE (a)	-	-	-	(0.0)	0.0
B) PRESTATIONS ASILE					
Volume mensuel moyen des dossiers asile	3'369	3'121	8%	2'917	15%
Prestations brutes asile	(86.7)	(75.7)	(11.0)	(68.6)	(18.2)
Prise en charge forfaits Secrétariat Etat aux Migrations (SEM)	44.8	41.2	3.7	36.8	8.0
Facturation tiers et usagers	9.9	10.0	(0.2)	9.3	0.6
PRESTATIONS NETTES ASILE	(32.0)	(24.5)	(7.5)	(22.5)	(9.5)
Subvention Etat prestations asile	32.0	20.6	11.4	22.5	9.5
Subvention votée	30.6	20.6	10.0	22.3	8.3
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	1.4	-	1.4	0.2	1.2
RESULTAT SUR PRESTATIONS ASILE (b)	-	(3.9)	3.9	0.0	(0.0)
TOTAL PRESTATIONS AUX USAGERS HG					
Subvention Etat prestations HG	298.0	288.2	9.8	293.9	4.1
Subvention votée	298.2	288.2	10.0	294.2	4.0
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(0.2)	-	(0.2)	(0.3)	0.1
1 - RESULTAT PRESTATIONS (a) + (b)	-	(3.9)	3.9	0.0	(0.0)
C) FONCTIONNEMENT					
Charges de personnel	(109.5)	(109.7)	0.2	(105.0)	(4.5)
Charges d'exploitation	(17.0)	(19.0)	2.1	(20.1)	3.1
Charges de fonctionnement	(126.4)	(128.7)	2.3	(125.0)	(1.4)
Subventions hors Etat (Forfaits SEM, subv. investissement)	15.4	14.2	1.3	13.3	2.1
Autres produits (pensions, ventes diverses,...)	3.6	3.5	0.1	3.2	0.4
Résultat immobilier	28.9	28.1	0.8	28.4	0.4
Produits propres de fonctionnement	47.9	45.7	2.2	45.0	2.9
Coût net de fonctionnement	(78.5)	(83.0)	4.5	(80.1)	1.5
Subvention Etat fonctionnement	78.4	78.4	0.0	79.0	(0.5)
2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT APRES REPARTITION	(0.1)	(4.6)	4.5	(1.1)	1.0
3 - REEVALUATION PARC IMMOBILIER					
	76.0			3.4	72.6
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL					
	75.9			2.3	73.6

B. Etats financiers**Pour l'exercice 2015**

Bilan annuel

Au 31 décembre 2015

En kCHF

ACTIF	Note	31.12.2015	31.12.2014
		kCHF	kCHF
Actif courant			
Liquidités		1'496	1'802
Caisses		75	46
PostFinance		1'047	1'381
Banques (BCGE)		374	375
Débiteurs	<i>AI-1</i>	23'192	17'825
Débiteurs - Fonctionnement		6'988	5'888
<i>Débiteurs divers (fonctionnement)</i>		291	658
<i>Débiteurs entités publiques (Canton, Confédération, Communes)</i>		6'245	3'754
<i>Débiteurs immobilier</i>		452	1'477
Débiteurs prestations - Garants et org. publiques		15'500	11'526
Débiteurs prestations - Usagers		703	411
Actifs transitoires	<i>AI-2</i>	25'041	18'671
Produits à recevoir		4'663	3'113
Charges payées d'avance		20'378	15'558
Total de l'actif courant		49'729	38'298
Actif non-courant			
Immobilisations financières		37'622	32'599
Créances usagers ASOC à long terme	<i>AI-1-4</i>	11'120	12'140
Rembt AI/SPC	<i>AI-1-5</i>	24'612	18'924
Autres immobilisations financières	<i>AI-3</i>	1'889	1'535
Immobilisations incorporelles	<i>AI-4</i>	1'080	1'149
Licences		523	1'102
Développements informatiques		557	47
Immobilisations corporelles		48'817	40'279
Immeubles d'exploitation	<i>AI-6</i>	47'139	38'509
Matériel, mobilier, véhicules, informatique	<i>AI-5</i>	1'678	1'770
Immeubles de rapport et terrains	<i>AI-6</i>	882'346	798'487
Terrains et droits de superficie		53'224	47'115
Immeubles de rapport		829'122	751'372
Actifs affectés	<i>AI-7</i>	14'799	14'564
Actifs des fonds affectés		14'799	14'564
Total de l'actif non-courant		984'664	887'078
TOTAL DE L'ACTIF		1'034'392	925'377

PASSIF	Note	31.12.2015	31.12.2014
		kCHF	kCHF
<u>Fonds étrangers</u>			
Passifs courants			
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8	2'843	2'903
Dettes financières à court terme	A1-8	82'173	69'288
Passifs transitoires	A1-9	19'048	16'271
Total des passifs courants		104'065	88'462
Passifs non courants			
Dettes à long terme			
		157'016	140'211
Emprunts hypothécaires et crédits de construction	A1-10	154'388	137'658
Autres fonds étrangers	A1-11	2'628	2'553
Provisions	A1-12	1'019	283
Subventions d'investissement	A1-13	2'023	2'320
Fonds			
		16'405	16'231
Fonds affectés		14'799	14'564
Dons et legs affectés		1'530	1'591
Fonds divers		76	76
Total des passifs non-courants		176'462	159'045
<u>Total des fonds étrangers</u>		280'527	247'507
<u>Fonds propres</u>			
Fortune		752'767	677'845
Résultat de l'exercice		-88	-1'078
Réserve HLM		1'186	1'104
Total des fonds propres		753'865	677'871
TOTAL DU PASSIF		1'034'392	925'377

Compte d'exploitation

Pour l'exercice 2015

En kCHF

Compte d'exploitation au 31.12.2015		Comptes 31.12.2015 kCHF	BUDGET 31.12.2015 kCHF	Ecart budget En %	Comptes 31.12.2014 kCHF	Ecart 2014- 2015 En %
En kCHF	Note					
Revenus d'exploitation		391'856	380'772	2.9%	386'139	1.5%
Subventions et contributions publiques						
Subventions - Canton de Genève	A2-3	376'436	366'610	2.7%	372'830	1.0%
Subvention Etat - Prestations ASOC		267'566	267'566	0.0%	271'866	-1.6%
Subvention Etat - Prestations Asile		30'600	20'594	48.6%	22'323	37.1%
Cour déficit (+) ou restitution subv. prest (-)		-180	0	-	-330	-45.5%
Subvention Etat - Fonctionnement		78'450	78'450	0.0%	78'971	-0.7%
Utilisation (+) ou dotation (-) non dépensée mandat prestation		0	0	-	0	-
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement		13'151	11'370	15.7%	10'449	25.9%
Contributions et subventions Genève		897	877	2.3%	851	5.4%
Utilisation de subventions d'investissement		1'372	1'915	-28.4%	2'009	-31.7%
Produits d'exploitation		63'707	59'125	7.7%	53'480	19.1%
Remboursements - Collectivités publiques		48'780	44'987	8.4%	40'504	20.4%
ASOC : remboursements garants publics		3'925	3'800	3.6%	3'696	6.5%
AMIG : forfaits Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)		44'845	41'187	8.9%	36'808	21.8%
Remboursements de tiers		11'331	10'682	6.1%	9'736	16.4%
ASOC : remboursements de tiers		1'489	660	124.3%	482	206.9%
AMIG : remboursements de tiers		9'851	10'022	-1.7%	9'253	6.5%
Produits des pensions (établissements)		1'293	1'369	-5.6%	1'306	-1.0%
Utilisation des dons et fonds affectés		636	0	-	786	-19.1%
Autres produits d'exploitation		1'667	2'088	-20.2%	1'148	45.2%
Produits immobiliers		28'891	28'056	3.0%	28'449	1.6%
Produits nets - Parc immobilier	A2-4	28'891	27'800	3.9%	28'205	2.4%
Autres produits immobiliers		0	256	n.d.	244	n.d.
Reprises sur provisions		0	0	-	0	-
Total des revenus d'exploitation		484'455	467'953	3.5%	468'068	3.5%
Charges d'exploitation		358'097	347'736	3.0%	344'098	4.1%
Prestations d'aides accordées						
Prestations action sociale		271'387	272'026	-0.2%	275'544	-1.5%
Prestations brutes (ASF)		308'228	301'187	2.3%	304'682	1.2%
Remboursements AI/S/PC et organismes officiels		-36'841	-29'161	26.3%	-29'148	26.4%
Prestations asile		86'711	75'710	14.5%	68'554	26.5%
Prestations assistance et santé AMIG		47'008	42'521	10.6%	38'690	21.5%
Prestations logement AMIG		36'663	31'667	15.8%	27'809	31.8%
Prestations indirectes et pertes débiteurs		3'040	1'522	99.8%	2'055	47.9%
Charges de fonctionnement		126'423	128'683	-1.8%	124'911	1.2%
Charges de personnel		109'475	109'670	-0.2%	104'953	4.3%
Charges d'exploitation		14'418	16'501	-12.6%	16'651	-13.4%
Charges liées aux établissements		339	418	-18.8%	365	-7.1%
Charges - Fonds et dons affectés		636	0	-	786	-19.1%
Amortissements		1'553	2'094	-25.8%	2'156	-28.0%
Total des charges d'exploitation		484'520	476'419	1.7%	469'009	3.3%
RESULTAT D'EXPLOITATION		-65	-8'466	-99.2%	-941	-93.1%
Résultat financier		-23	-23	-0.8%	-138	-83.4%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION		-88	-8'489	-99.0%	-1'078	-91.8%
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER		76'001	0	-	3'366	n.d.
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		75'913	-8'489	n.d.	2'288	n.d.

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice 2015
En kCHF

	31.12.2015 kCHF	31.12.2014 kCHF
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice avant répartition	(88)	(1'078)
Résultat financier	3'549	3'456
Amortissements	3'035	3'084
Variation des provisions	736	(956)
Variation des provisions et ajustements sur débiteurs	4'181	8'089
Autofinancement	11'413	12'595
Subvention à restituer	180	330
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(14'216)	(10'881)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(235)	(207)
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	(6'370)	276
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	(60)	7
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	2'777	(4'741)
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	(6'511)	(2'620)
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(693)	(273)
Investissements immobiliers	(17'962)	(10'047)
Investissements immobilisations incorporelles	(1'046)	(345)
(Augmentation)/Diminution autres immobilisations financières	(354)	(84)
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	82	93
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(19'973)	(10'656)
Cash flow libre	(26'484)	(13'276)
Activités de financement		
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	235	207
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	(297)	(1'581)
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	(3'180)	(3'720)
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	16'730	2'319
Encaissements / (Remboursements) provenant d'autres fonds étrangers	75	188
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	(61)	(204)
Intérêts hypothécaires	(3'521)	(3'319)
Autres résultats financiers	(17)	(138)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	9'963	(6'247)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	(16'522)	(19'523)

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2015 kCHF	au 01.01.2015 kCHF
Caisse	75	46
Poste	1'047	1'381
Banque	374	375
Compte courant gestion usagers	(67)	(66)
Compte courant cash pooling	(56'712)	(40'497)
Total	(55'283)	(38'761)

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

(16'522)

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice 2015

En kCHF

	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation Immobilier	Résultat reporté	Ecart d'évaluation annuel	Total Fortune propre	Subvention Fonctionne- ment non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres
Etat au 31 décembre 2011 (kCHF)	103'117	5'916	446'655	0	62'430	618'118	4'298	992		623'408
Ajustement de début d'exercice			62'430		(62'430)	0				0
Variation de la réserve HLM						0		18		18
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					29'974	29'974	136			30'110
Etat au 31 décembre 2012 (kCHF)	103'117	5'916	509'085	0	29'974	648'092	4'434	1'011		653'537
Ajustement de début d'exercice		5'079	29'974		(29'974)	5'079	(1'979)			3'100
Variation de la réserve HLM						0				0
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					18'995	18'995	(143)			18'852
Etat au 31 décembre 2013 (kCHF)	103'117	10'996	539'058	0	18'995	672'165	2'312	0	1'011	675'489
Ajustement de début d'exercice		2'312	18'995		(18'995)	2'312	(2'312)			0
Variation de la réserve HLM						0		93		93
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					3'366	3'366	(1'078)			2'288
Etat au 31 décembre 2014 (kCHF)	103'117	13'308	558'054	0	3'366	677'845	0	(1'078)	1'104	677'871
Ajustement de début d'exercice			3'366	(1'078)	(3'366)	(1'078)		1'078		0
Variation de la réserve HLM						0			82	82
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					76'001	76'001		(88)		75'913
Etat au 31 décembre 2015 (kCHF)	103'117	13'308	561'420	(1'078)	76'001	752'767	0	(88)	1'186	753'865

C. Annexes aux états financiers

Pour l'exercice 2015

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement de droit public, régi notamment par :

- la nouvelle constitution genevoise du 14 octobre 2012, entrée en vigueur le 1er juin 2013 ; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles).
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007.
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers, du 16 décembre 2005 (RS 142.20)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS)

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2015 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 07.03.2016.

Un mandat de prestations 2014-2017 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier pluriannuel et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général est soumis aux normes IPSAS et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes au 1^{er} janvier 2012.

Art. 6 Dérogations aux normes IPSAS applicables à compter de l'exercice 2012

1. *Les dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers sont les suivantes :*

- a) *les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 25);*
- b) *le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20).*

2. *Si une entité choisit de ne pas appliquer les dérogations ci-dessus, elle doit alors faire une application intégrale des normes IPSAS.*

2. *Juste valeur*

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

3. *Liquidités*

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte bancaire principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'HG, le DEAS et le DF.

4. *Prêts et créances (Débiteurs)*

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué. Les détails de ces ajustements figurent dans les notes annexes.

5. *Actifs et passifs transitoires*

Les actifs et passifs transitoires (charges payées d'avance ou à payer et produits à recevoir ou payés d'avance) permettent de délimiter des charges et produits de l'exercice en vertu des principes de comptabilité à l'engagement et d'étanchéité des exercices.

6. *Immobilisations financières (Actifs et passifs financiers)*

Les actifs et passifs financiers détenus par l'Hospice général dans le cadre des fonds affectés (cf. point 19) sont évalués à la valeur de marché (valeurs au 31/12 fournies par les établissements bancaires gestionnaires pour les titres, ou évalués selon la méthode DCF pour les immeubles).

Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat dans la comptabilité du fonds concerné.

7. *Actifs financiers détenus jusqu'à échéance :*

Les garanties bancaires de loyers concernant des appartements loués par des usagers de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail), les garanties bancaires de loyers des immeubles d'exploitation loués par l'institution et les réserves légales HLM d'immeubles de rapport propriété de l'HG sont considérés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance. Les actifs des fonds affectés (cf. point 19) sont également considérés comme détenus jusqu'à échéance.

8. *Actifs financiers disponibles à la vente*

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat. Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période. Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

L'HG ne détient pas d'actif considéré comme disponible à la vente selon cette définition.

9. *Immobilisations corporelles :*

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

10. *Immeubles de placement et terrains : habituellement nommé « parc de rapport Hospice général »*

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers (bâtiments) ou des terrains détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital.

De par la Constitution de la République et canton de Genève, il existe une restriction quant à la vente de ces immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers.

Pour les autres immeubles, une réévaluation, en interne, sur la base de l'état locatif constaté et des taux de capitalisation validés par expert est effectuée chaque année.

Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans maximum.

11. Provisions :

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

12. Dons et legs :

Les dons et legs ayant une affectation spécifique figurent au passif du bilan de l'institution, alors que les dons et legs sans affectation entrent dans ses revenus.

En conséquence, les dons et legs en espèces ou sous forme de papiers valeurs reçus par l'Hospice général sans affectation spéciale sont enregistrés dans le compte de résultat.

13. Prestations d'aide financière et remboursements de tiers :

Au sens des normes comptables, les prestations d'aide financière et les remboursements de tiers sont reconnus en charge respectivement positives ou négatives. Seuls les remboursements issus de facturation sont enregistrés en produits.

Principe d'engagement : les charges et produits d'aide financière sont comptabilisés sur la période d'aide considérée. Ainsi, les charges payées en décembre au titre du mois de janvier seront comptabilisées en charges en janvier.

En outre, les prestations versées et les remboursements reçus au titre d'une période précédente déjà clôturée sont reconnus respectivement en charges et en produits dans la période où ils sont constatés. Ainsi, une aide payée en avril au titre du mois de décembre de l'exercice précédent sera comptabilisée en charge en avril.

14. Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 25 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (Voir Note A0-2-1).

15. Location de biens immobiliers :

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance.

16. Subventions :

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

17. Dettes à long terme :

Les emprunts hypothécaires et autres crédits de construction ainsi que la part de résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat à l'échéance du mandat de prestations, font notamment partie des dettes à long terme.

La part du résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat est néanmoins reclassée en court terme la dernière année du contrat de prestation.

18. Règles d'activation des travaux :

Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité.

Dès lors, sont considérées comme des dépenses activables, celles qui ont pour conséquence d'allonger la durée de vie utile de l'actif, d'augmenter la capacité de l'actif, d'améliorer substantiellement la qualité de la production ou d'en abaisser le coût.

A contrario, les dépenses qui ont pour effet de restaurer ou de maintenir le niveau de performance d'une immobilisation corporelle doivent être comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Ainsi, l'entretien courant nécessaire au maintien d'un actif est toujours enregistré en charge dans le compte de fonctionnement.

19. Gestion des fonds affectés :

1. Gestion des fonds affectés :

Comptabilisation :

- L'actif et le passif des Fonds figurent à part égale au bilan de l'HG. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur)
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document validé par le Conseil d'administration le 7 septembre 2009).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme les membres des comités des fonds au début de chaque législature.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

Mandat gestion des titres : suite à l'analyse des titres effectuée sur ces 10 dernières années, les mandats de gestion ont été revus avec les gestionnaires en charge de nos portefeuilles. De nouveaux mandats ont été rédigés et soumis au Conseil d'administration le 7 septembre 2009. Plus précis, ils fixent le profil de placement et un indice de référence.

2. Amortissements

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Véhicules	20%	5 ans
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

Immobilisations corporelles : l'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

<u>Composant</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

3. Processus budgétaire - Analyses d'écarts.

Les montants de budget qui figurent dans les états financiers correspondent à ceux validés par le Conseil d'administration de l'institution. Dans la mesure où les subventions votées par le Grand Conseil divergent des budgets votés par le Conseil d'administration, cela génère des écarts qui sont mentionnés comme tels dans les états financiers. Ces écarts sont connus et discutés tant avec le Conseil d'Etat qu'avec le Grand conseil, et l'approbation du budget de l'Hospice général les mentionne explicitement.

Les principaux écarts entre le réalisé et le budget annuel sont mentionnées dans les états financiers (Synthèse et Compte d'exploitation) et les explications figurent à la fois dans la note de synthèse et dans les notes du rapport de gestion.

Le service contrôle de gestion anime le processus budgétaire avec la direction financière au sein de la direction budgétaire. Le processus budgétaire est marqué par une forte décentralisation au niveau des fonctions qui portent chacune leurs hypothèses et chiffres.

Le processus budgétaire est interactif et fait l'objet de validations successives multiples, tant en interne qu'avec le département jusqu'à la votation du budget de l'Etat par le Grand Conseil.

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

1. Elaboration au niveau des fonctions et validation en direction → envoi mars N-1

En préalable à tout chiffrage de budget, les hypothèses et options stratégiques pour l'année sous revue sont analysées par les directions de fonction et font l'objet d'une synthèse présentée et discutée en comité de direction.

2. Validation du pré-budget par le Conseil d'administration → envoi juin N-1

La direction générale et le directeur financier présentent le budget au comité d'audit puis au Conseil d'administration. Cette version est transmise au département de tutelle.

3. Confrontation du budget HG et de la subvention Etat ; processus Etat.

Le processus Etat suit un cours parallèle au processus budgétaire HG. Les informations de cadrage sont transmises par le chef du département. Les écarts éventuels entre les options Etat et les options HG sont arbitrées par la direction et le Conseil d'administration; le budget HG peut faire l'objet de nouvelles validations avec le Conseil d'administration.

L'Hospice général est auditionné sur son budget par la commission des finances du Grand Conseil dans le cadre de l'examen du budget de l'Etat.

4. Vote du budget de l'Etat (montants de subventions principales) et version finale validée par le Conseil d'administration.

A l'issue du processus parlementaire, les subventions finales (prestations et fonctionnement) sont votées. Les éventuels changements sont intégrés dans la version finale du budget HG qui est validée par le Conseil d'administration en début d'année. Elle sert de base au contrôle budgétaire

5. Contrôles budgétaires trimestriels

Sur la base des boucllements intermédiaires trimestriels, un contrôle budgétaire est effectué avec les fonctions et les projections annuelles sont réactualisées, permettant d'informer en amont le Conseil d'administration et le Département de tutelle de l'évolution des écarts (notamment en cas de besoin de subvention complémentaire).

4. **Présentation sectorielle**

La présentation des chiffres clés (page 6) correspond à la présentation sectorielle telle qu'attendue par l'Etat de Genève.

- **Prestations aux usagers** : les activités de l'Hospice général figurent sous deux politiques publiques : C03-Action sociale et C 05-Asile. Elles font l'objet à ce titre de deux lignes de subventions distinctes et par conséquent d'une présentation spécifique de nos états financiers. Les prestations aux usagers sont couvertes par la garantie de déficit de l'Etat.
- **Fonctionnement** : les engagements liés au fonctionnement de l'Hospice général, et dont le cadre est réglé dans le mandat de prestations, sont couverts par une subvention spécifique et font par conséquent l'objet d'une présentation ad hoc.
- **Immobilier** : le résultat de réévaluation immobilier est mentionné séparément dans l'ensemble de nos états financiers (voir note A2-4).

A0-3 - Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (**Principes du SCI** - 29/06/09).

- **Les composantes du système de contrôle interne** de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « **Description du SCI et environnement de contrôle** » et ses annexes :
- **Gestion des risques : la cartographie des risques institutionnels majeurs** ainsi que les **matrices de risque détaillées par processus** (aide aux RA, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (administrateurs) et validées par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- **Activités de contrôle** : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, les tableaux de bord, leurs indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- **L'information et communication** : englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- **Les opérations de suivi en continu du SCI** : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par un comité de pilotage ad hoc, puis relayés ensuite au niveau de la direction et du comité d'audit. Ce dernier se réunit deux fois par an à la fois sur le suivi des plans d'actions, et sur la mise à jour de l'analyse de risques. Les constatations et recommandations du comité d'audit sont validées ensuite annuellement par le Conseil d'administration.

A1 - Notes du Bilan

A1-1 - Débiteurs

A1-1-0 Synthèse débiteurs

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	2015-2014
Débiteurs fonctionnement - brut	7'201	6'095	18.1%	1'106
Ajustement de valeur	-213	-207	3.0%	-6
Débiteurs fonctionnement - net	6'988	5'888	18.7%	1'100
Débiteurs publics - Prestations - brut	21'844	17'334	26.0%	4'510
Ajustement de valeur	-6'344	-5'808	9.2%	-536
Débiteurs publics - Prestations - net	15'500	11'526	34.5%	3'974
Débiteurs usagers AMIG - brut	8'661	8'824	-1.8%	-163
Ajustement de valeur	-7'958	-8'413	-5.4%	455
Débiteurs usagers - brut	703	411	71.2%	293
Total débiteurs courants - net	23'192	17'825	30.1%	5'366
Débiteurs AI-SPC - brut	54'817	50'134	9.3%	4'683
Ajustement de valeur	-30'205	-31'209	-3.2%	1'005
Débiteurs AI-SPC - net	24'612	18'924	30.1%	5'688
Débiteurs Usagers ASOC - brut	52'014	48'199	7.9%	3'815
Ajustement de valeur	-40'893	-36'059	13.4%	-4'834
Débiteurs usagers ASOC - net	11'120	12'140	-8.4%	-1'020
Total débiteurs non-courants - net	35'732	31'064	15.0%	9'337
Total débiteurs Hospice général- net	58'924	48'889	20.5%	10'035
Soit un total de : - Créances brutes	144'536	130'586	10.7%	13'950
- Provisions	-85'612	-81'697	4.8%	-3'915

L'ensemble des débiteurs de l'institution est évalué au coût amorti, à savoir que les créances brutes font l'objet d'un abattement en fonction du risque de non récupération desdites créances, posé selon la nature des débiteurs (Publics ou usagers) et/ou des processus mêmes d'évaluation de la créance (remboursements AI par exemple)

En 2015, le volume net débiteur augmente de 10 mios (+20.5%).

A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Débiteurs immobilier	658	1'604	-59.0%	-946
Ajustement de valeur Débiteurs Immobiliers	-206	-127	62.1%	-79
Forfaits SEM (Part Fonctionnement)	5'488	3'754	46.2%	1'735
Canton de Genève	757	0	n.d.	757
Débiteurs divers	299	738	-59.5%	-439
Ajustement de valeur débiteurs divers	-7	-80	-90.7%	73
Total Débiteurs Fonctionnement	6'988	5'888	18.7%	1'100

Débiteurs immobilier : correspond aux postes débiteurs loyers du parc immobilier, diminués des ajustements de valeurs liés aux risques de recouvrement, ainsi qu'aux montants en provenance des régies qui gèrent le parc de rapport.

Forfaits SEM - Fonctionnement : correspond à la quote-part fonctionnement (T4 uniquement) des forfaits FG1 (requérants d'asile), FG2 (réfugiés statutaires), administratifs et aide d'urgence en provenance du SEM.

Débiteurs divers : autres postes liés à l'exploitation de l'institution (maisons de vacances, formation...). Ces positions font l'objet d'un abattement de valeur.

A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
BIE Canton de Genève	1'020	220	363.6%	800
Confédération (SEM)	13'725	9'765	40.6%	3'960
Convention Franco-Suisse	6'344	5'808	9.2%	536
OFJP	109	79	37.4%	30
Cantons	646	1'462	-55.8%	-816
Ajustement de valeur débiteurs garants	-6'344	-5'808	9.2%	-536
Total débiteurs prestations - Garants et org. publiques	15'500	11'526	34.5%	3'974

BIE Canton Genève : montant à recevoir selon la convention de partenariat 2015-2017 avec le Bureau pour Intégration des Etrangers (BIE) et relatif à la prise en charge des actions d'intégration de certaines catégories de requérants d'asile.

Confédération (SEM) : seuls figurent sur ce poste les montants relatifs aux prestations aux usagers des forfaits de prise en charge par la Confédération des requérants d'asile relatifs au 4ème trimestre 2015.

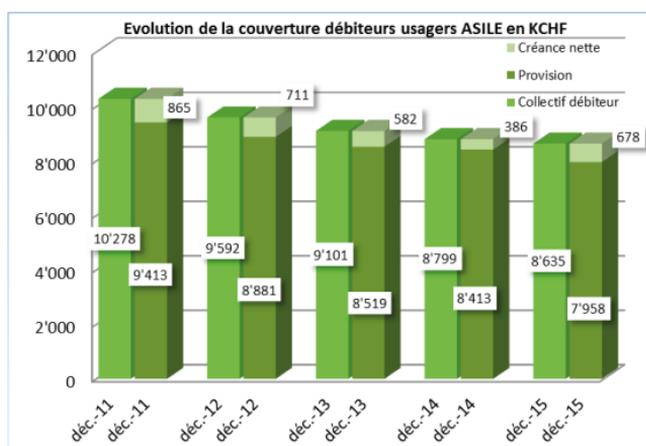
Convention Franco-Suisse : cette position comptabilise les montants d'assistance pris en charge dans le cadre de la convention Franco-Suisse. Cette convention est en passe d'être dénoncée, et des échanges ont eu lieu en ce sens dans le cadre de la conférence inter cantonale des directeurs de l'action sociale. Compte tenu du risque attendu de non-paiement, la totalité des créances a été provisionnée.

OFJ et Cantons : sommes dues par les cantons d'origine des usagers de l'assistance publique et par la confédération (OFJ) dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance. La refacturation auprès de l'OFJ a pris fin au 31.10.2015.

A1-1-3 Débiteurs - Usagers à court terme

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Débiteurs - usagers ASOC (Dette alimentaire/allocation indépendant)	26	25	2.2%	1
Débiteurs - usagers AMIG	8'635	8'799	-1.9%	-163
Ajustement de valeur débiteurs usagers AMIG	-7'958	-8'413	-5.4%	455
Total Débiteurs - Usagers AMIG	678	386	75.7%	292
Total débiteurs usagers	703	411	71.2%	293

Ajustement de valeur Débiteurs usagers AMIG (kCHF)	2015	2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Ajustement à l'ouverture	8'413	8'519	-1.2%	-106
Utilisation de provision	-394	-421	-6.5%	27
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-61	315	n.d.	-376
Ajustement à la clôture	7'958	8'413	-5.4%	-455



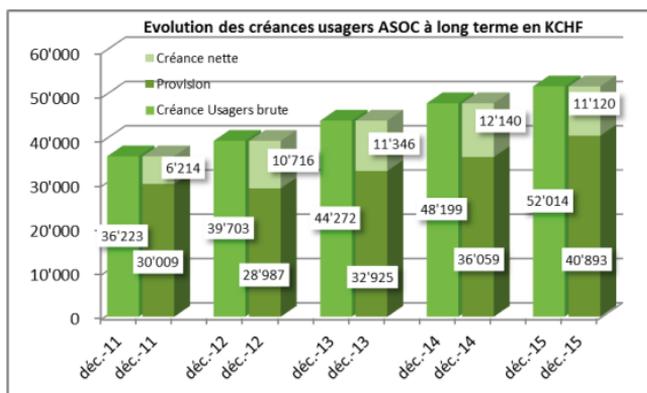
Cette position comptabilise en net :

- les créances à court terme des usagers ASOC (dette alimentaire et allocation indépendant)
- les créances des débiteurs usagers AMIG (facturation aux indépendants des participations aux frais d'assistance, de santé et d'hébergement) diminuées d'un ajustement de valeur (provision) calculé selon la nature de la population concernée et l'ancienneté de la créance.
 - o Note : depuis les 7 dernières années, le montant des créances est en constante diminution, reflet de deux éléments :
 - Les actions de relance et de recouvrement faites auprès de ces populations.
 - Les transferts des dettes et des provisions associées vers l'ASOC (ex requérants AMIG aidés maintenant par l'ASOC).

A1-1-4 Créances usagers ASOC à long terme

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Créances usagers constatées	51'973	48'159	7.9%	3'813
Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT	-40'893	-36'059	13.4%	-4'834
Autres débiteurs contentieux	41	40	2.9%	1
Total créances à long terme usagers ASOC	11'120	12'140	-8.4%	-1'020

Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT (KCHF)	2015	2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Ajustement à l'ouverture	36'059	32'925	9.5%	3'134
Utilisation de provision	-335	-474	-29.3%	139
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	5'169	3'608	43.3%	1'561
Ajustement à la clôture	40'893	36'059	13.4%	4'834



Ce poste comptabilise au montant net (brut - abattement de valeur) les **créances à long terme des usagers ASOC** (prestations à rembourser par les usagers, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- **Dossiers actifs** (CHF 23.4 mios) : les remboursements sur dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- **Dossiers inactifs** (CHF 28.6 mios) : dossiers gérés par le service de recouvrement.

La créance brute continue d'augmenter fortement, en lien avec l'augmentation du nombre d'usagers et le renforcement des contrôles effectués sur les dossiers en cours. Néanmoins, la hausse des dossiers au recouvrement, totalement provisionnés, a entraîné une diminution de la créance nette de l'ordre de 1 mio.

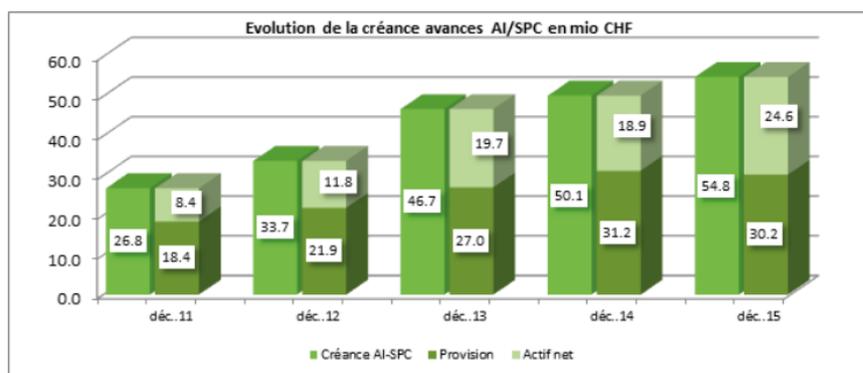
Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte du risque de non-recouvrement et de la capacité de remboursement des usagers :

- Dossiers actifs : provision calculée en fonction d'une projection théorique des remboursements futurs jusqu'à l'âge de 65 ans.
- Dossiers Recouvrement : provision = 100%.

A1-1-5 Débiteurs Avances AI / SPC

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Créances AI / SPC	54'817	50'134	9.3%	4'683
Ajustement de valeur créances AI / SPC	-30'205	-31'209	-3.2%	1'005
Total créances AI / SPC	24'612	18'924	30.1%	5'688

Ajustement de valeur créances AI / SPC	2015	2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Ajustement à l'ouverture	31'209	27'000	15.6%	4'209
Utilisation de provision	-12'732	-13'861	-8.1%	1'129
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	11'727	18'070	-35.1%	-6'343
Ajustement à la clôture	30'205	31'209	-3.2%	-1'005



Ce poste correspond au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC.

- **Constatation de créances exercice** : la totalité des créances potentielles, déterminées par l'ouverture par l'utilisateur d'une demande de prise en charge rétroactive par l'AI, est passée en créances dans l'exercice.
- **Solde créances au bilan** : à fin 2015, le **solde ouvert est de CHF 54.8 mios**. Il concerne 1'803 dossiers en attente de décision, dont 65% ont moins de 2 ans.

On constate en 2015 encore une augmentation du volume de créances (+4.7 mios), ces hausses continues proviennent en partie d'un changement de pratique au sein de l'AI qui n'accorde une rente d'invalidité que si la capacité de gain ou d'accomplir les travaux habituels ne peut être rétablie, maintenue ou améliorée par des mesures de réadaptation raisonnablement exigibles.

Le taux de non remboursement sur les dossiers clôturés est en légère amélioration, passant de 47% en 2014 à 46% à fin 2015, ce qui nous a permis de réduire notre provision.

- **Ajustement de valeur** : CHF - 30.2 mios
- Cet abattement estimé sur les créances pour prendre en compte les taux de non prise en charge par l'AI reste un point **d'incertitude importante** qui dépend de décisions de tiers. Ceci nous incite à poursuivre une gestion prudente des hypothèses de provision. Le taux de non remboursement retenu pour les dossiers encore ouverts fin 2015 est de 50% vs 55% en 2014 (voir ci-dessus).

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Produits à recevoir prestations	4'257	2'691	58.2%	1'566
Produits à recevoir exploitation	406	422	-3.9%	-16
Produits à recevoir	4'663	3'113	49.8%	1'550
Prestations payées d'avance	20'241	15'334	32.0%	4'907
Charges payées d'avance exploitation	138	225	-38.8%	-87
Charges payées d'avance	20'378	15'558	31.0%	4'820
Total actifs transitoires	25'041	18'671	34.1%	6'370

Produits à recevoir prestations : ce poste comprend l'estimation des facturations d'assistance aux garants pour le 4ème trimestre 2015 ainsi que l'estimation (délimitation de période) des produits à recevoir en 2016 sur prestations 2015.

Produits à recevoir exploitation : ce poste comprend tous les autres produits à recevoir liés à l'exploitation (mandats immobilier, FDRH...).

Prestations payées d'avance (action sociale et asile) : concerne tous les reclassements de prestations par période d'aide (assistance payée en décembre pour les périodes futures), ainsi que les avances faites au courtier en charge des frais de santé des requérants.

Charges payées d'avance exploitation : concerne toutes les charges de fonctionnement payées en 2015 et concernant 2016 (primes d'assurances notamment).

A1-3 – Autres Immobilisations financières

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Garanties de loyer	384	431	-11.0%	-48
Réserve légale HLM	1'186	1'104	7.4%	82
Prêt Fonds Tissot	320	0	n.d.	320
Total autres immobilisations financières	1'889	1'535	23.1%	354

Garanties de loyers : ce poste comprend les garanties bancaires déposées par l'Hospice général en faveur de bailleurs. Ces garanties bancaires concernent les immeubles d'exploitation que l'HG loue pour ses propres besoins ainsi que celles concernant des appartements loués par des usagers de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloqués jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail). Depuis 2003, l'Hospice général a mis en place un système de cautionnement solidaire et les montants mis en garantie diminuent chaque année.

Réserve légale HLM : cette position enregistre les avoirs bancaires correspondants aux fonds de réserve pour travaux HLM. A fin 2015, ne subsistent que 2 réserves sur ce compte : Clair-Matin (924 KCHF) et la réserve de copropriété Glacis de Rive (261 KCHF).

Prêt Fonds Tissot : il s'agit d'une avance de trésorerie accordée au Fonds Tissot afin de créer une chaufferie centralisée dans son immeuble Rue de la Prairie 5. Cette avance a été octroyée en date du 30.06.2015, elle ne porte pas intérêts et est remboursable sur une durée de 4 ans à raison de CHF 80'000 par an.

A1-4 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (CHF)

	Valeur brute 01.01.2015	Investissements 2015	Cessions / mise en œuvre / transferts 2015	Valeur brute 31.12.2015	Amort. cumulés 01.01.2015	Amortissements 2015	Cessions / Reclassements 2015	Amort. cumulés 31.12.2015	Valeur nette 01.01.2015	Valeur nette 31.12.2015
LICENCES	4'461'539	193'188	(112'049)	4'542'678	(3'359'534)	(771'979)	111'352	(4'020'162)	1'102'005	522'516
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES TERMINES	2'669'789	-	-	2'669'789	(2'669'789)	-	-	(2'669'789)	-	-
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	46'847	557'140	(46'847)	557'140	-	-	-	-	46'847	557'140
Total Immobilisations incorporelles	7'178'175	750'328	(158'896)	7'769'607	(6'029'324)	(771'979)	111'352	(6'689'951)	1'148'853	1'079'656

Le poste comptabilise les licences acquises ou les développements informatiques financés pour la plus grande partie par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme - voir A1-13).

A1-5 – Immobilisations corporelles

Matériel, mobilier, véhicules, informatique (CHF)

	Valeur brute 01.01.2015	Investissements 2015	Cessions/ mise en œuvre/ transferts 2015	Valeur brute 31.12.2015	Amort. cumulés 01.01.2015	Amortissements 2015	Cessions / Reclassements 2015	Amort. cumulés 31.12.2015	Valeur nette 01.01.2015	Valeur nette 31.12.2015
MATERIEL ET MACHINES	51'713	241'476	(81'547)	671'642	(371'745)	(74'831)	81'547	(365'029)	145'428	312'073
MATERIEL INFORMATIQUE (HARDWARE)	4'299'927	372'768	(522'673)	4'150'022	(2'994'616)	(632'082)	522'673	(3'104'025)	1'305'311	1'045'996
MOBILIER	841'087	67'099	(104'685)	803'501	(526'087)	(75'455)	104'685	(496'858)	314'999	306'643
VEHICULES	631'038	11'878	-	642'916	(627'044)	(2'152)	-	(629'196)	3'994	13'720
Total Matériel, mobilier, véhicules, informatique	6'289'224	693'220	(708'905)	6'273'539	(4'519'492)	(784'521)	708'905	(4'595'107)	1'769'732	1'678'432

- Matériel et machines : achat de matériel hors informatique.

- Matériel informatique : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (Voir point précédent)

- Mobilier : achat d'armoires, tables et divers mobiliers en 2015.

- Véhicules : achat de scooter et vélos électriques en 2015.

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc immobilier : CHF 929 mios - Evaluation annuelle 2015 (+76.1 mios).

- **Immeubles d'exploitation** : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (siège HG, bureaux, etc...). Il n'y a pas de réévaluation des immeubles d'exploitation dont la valeur n'évolue qu'en fonction des travaux activés et des amortissements spécifiques détaillés par composants, ainsi que des pertes de valeurs potentielles.

- **Immeubles de placement et terrains en droit de superficie** : pas d'amortissements sur ces actifs et réévaluation annuelle dont le montant figure au compte d'exploitation global sous *résultat d'évaluation*. L'ensemble du parc est évalué chaque année (par tournus tous les 5 ans par une société externe et pour le reste des actifs, évaluation en interne selon la méthode DCF, Discounted Cash Flow). **La valeur des immeubles de placement augmente de 77.7 mios, dont 7.8 mios liés à l'activation de travaux et 69.9 mios liés à l'écart d'évaluation.**

La réévaluation annuelle est principalement due à l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit immorating, qui est passé de 4% à 3.5%. Cette baisse est l'évolution la plus importante qu'a connue ce taux depuis que l'HG évalue ses immeubles à la juste valeur.

En outre, l'augmentation de valeur du parc est aussi le reflet des actions de valorisation (travaux à plus-value, renégociations de loyers, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecoreuils, Le Pont, Pierre-Grise et Savigny). Cette activité ayant été transférée à la FOJ, les biens leurs sont loués à des conditions de location en dessous de la valeur de marché raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

Synthèse de l'immobilier à l'Hospice général (CHF)	Valeur au 01.01.2015	Amortissements	Activations	Réévaluation exercice	Valeur au 31.12.2015
Immeubles de placement	751'371'993	-	7'853'162	69'896'357	829'121'511
Droits de superficie	47'114'620	-	5'300.00	6'104'380	53'224'300
Total Parc de rapport	798'486'613	-	7'858'462	76'000'737	882'345'811
Immeubles d'exploitation	38'509'487	-1'478'918	10'108'409	-	47'138'978
Total Immobilier	836'996'100	-1'478'918	17'966'872	76'000'737	929'484'789

A1-6-1 Immeubles d'exploitation

BÂTIMENTS D'EXPLOITATION (CHF)	BILAN 2014		Evolutions 2015		BILAN 2015			
	Valeur brute au 31.12.2014	Fonds Amortissements	Valeur nette 31.12.2014	Amortissements 2015	Activations 2015	Valeur brute au 31.12.2015	Fonds Amortissements	Valeur nette 31.12.2015
SIÈGE HG / COURS DE RIVE 12	13'071'130	-3'725'880	9'345'250	-350'439		13'071'130	-4'076'318	8'994'811
CAD / CHAPELLE 22	13'021'609	-2'139'853	10'881'756	-163'979		13'021'609	-2'303'832	10'717'777
CHALET FLORIMONT / GRYON	4'833'178	-1'223'585	3'609'594	-118'901		4'833'178	-1'342'486	3'490'693
NOUVELLE ROSERAIE / ST-LEGER	3'985'898	-672'134	3'313'763	-74'763		3'985'898	-746'898	3'239'000
VILLA GARDIEN - NOUVELLE ROSERAIE	501'009	-115'330	385'680	-10'223		501'009	-125'553	375'457
PRAILLE 41	7'745'125	-2'652'298	5'092'827	-211'348		7'745'125	-2'863'646	4'881'479
CENTRE FEUILLASSE	0	0	0	-549'266	8'238'987	8'238'987	-549'266	7'689'721
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLES	5'880'617	0	5'880'617	0	1'869'422	7'750'039	0	7'750'039
TOTAL IMMEUBLES D'EXPLOITATION	49'038'566	-10'529'079	38'509'487	-1'478'918	10'108'409	59'146'975	-12'007'997	47'138'978

- Immeubles d'exploitation : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (siège HG, Foyers AMIG Praille et Feuillasse et maisons de vacances). Les activations 2015 portent sur des travaux réalisés dans le cadre de l'agrandissement du centre de Feuillasse à Meyrin et la construction du nouveau centre Etoile tous deux destinés à accueillir les requérants d'Asile.

A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains

Immeubles de placement (en CHF)	Valeur 01.01.2015	Activations 2015	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2015	Valeur 31.12.2015
ALPES 20	11'520'000		11'570'000	1'290'000	12'860'000
AMAT 28	20'610'000	50'431	20'660'431	2'439'569	23'100'000
ASTERS 4	8'100'000		8'100'000	900'000	9'000'000
BASTIONS 16	8'650'000		8'650'000	1'090'000	9'740'000
BERGUES 25	14'310'000		14'310'000	2'210'000	16'520'000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	16'910'000		16'910'000	1'900'000	18'810'000
CAVOUR 3	4'920'000	126'962	5'046'962	643'038	5'690'000
CHALET LA PERRETTE	570'000		570'000		570'000
CHAMPEL 4	13'140'000		13'140'000	970'000	14'110'000
CHAMPEL 73	13'570'000	42'386	13'612'386	2'207'614	15'820'000
CHAPONNIERE 14	6'260'000		6'260'000	720'000	6'980'000
CLAIR-MATIN 10-14	11'110'000		11'110'000	-320'000	10'790'000
CLOCHETTES 12	13'290'000		13'290'000	1'570'000	14'860'000
CLUSE 43	6'790'000	49'285	6'839'285	730'716	7'570'000
CONSEIL-GENERAL 12	7'460'000	119'278	7'579'278	550'722	8'130'000
CORNAVIN 22	12'230'000		12'230'000	5'200'000	17'430'000
DIME 1-11 / 2-6	19'470'000	381'632	19'851'632	2'338'368	22'190'000
DUMAS 23-23A	27'440'000	43'440	27'483'440	6'896'560	34'380'000
FORT-BARREAU 29-31	4'910'000	197'814	5'107'814	192'186	5'300'000
GEORGES-FAVON 41	8'920'000		8'920'000	1'190'000	10'110'000
GLACIS-DE-RIVE 5	18'680'000	125'210	18'805'210	1'904'790	20'710'000
HEL'VETIQUE 24	8'320'000	141'418	8'461'418	888'582	9'350'000
LEON-GAUD 11	9'250'000		9'250'000	1'890'000	11'140'000
MAISONNEUVE 5	5'660'000		5'660'000	490'000	6'150'000
MARAICHERS 2-4-6	15'240'000		15'240'000	-2'800'000	12'440'000
MARAICHERS 10-10BIS	13'830'000	16'560	13'846'560	1'843'440	15'690'000
MARAICHERS 13 / 17	27'310'000		27'310'000	30'000	27'340'000
MARC-CHARROT 22	850'000		850'000	150'000	1'000'000
MIREMONT 3	7'810'000		7'810'000	760'000	8'570'000
MOILLEBEAU 35-37	28'900'000	122'956	29'022'956	2'987'044	32'010'000
MONT-BLANC 24	16'700'000	82'154	16'782'154	1'707'846	18'490'000
NOUVELLE ROSERAIE VILLA GARDIEN	-			530'000	530'000
PEUPLIERS 24BIS	2'750'000		2'750'000	210'000	2'960'000
POLUZZI	26'550'000		26'550'000	2'520'000	29'070'000
RHONE 29	67'980'000		67'980'000	7'320'000	75'300'000
RICHARD-WAGNER 5	11'710'000		11'710'000	1'540'000	13'250'000
SAINT-VICTOR 2	6'480'000		6'480'000	1'340'000	7'820'000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	18'480'000	87'611	18'567'611	-1'847'611	16'720'000
SAINTE-CLOTILDE 21	6'480'000		6'480'000	710'000	7'190'000
SENEBIEZ 12	7'570'000		7'570'000	940'000	8'510'000
SERVETTE 96	11'890'000	315'328	12'205'328	1'044'672	13'250'000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	53'810'000		53'810'000	6'560'000	60'370'000
VESSY CRECHE	9'710'000		9'710'000	1'150'000	10'860'000
VESSY MAISON DE GARDIEN	830'000		830'000	100'000	930'000
VILLAGE-SUISSE 19-23	25'770'000		25'770'000	180'000	25'950'000
V.-SUISSE 30-34/C.-VOGT 32/YVOY 7	25'170'000	116'093	25'286'093	133'907	25'420'000
YVOY 1-5	28'830'000		28'830'000	1'490'000	30'320'000
YVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	31'550'000		31'550'000	1'910'000	33'460'000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	4'576'000		4'576'000		4'576'000
LE PONT / OCTROI 11	1'981'000		1'981'000		1'981'000
PIERRE GRISE	14'969'000	2'946'087	17'915'087	1'494'913	19'410'000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7'306'000		7'306'000		7'306'000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	1'926'000		1'926'000		1'926'000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	2'323'993	2'838'518	5'162'511		5'162'511
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	751'371'993	7'853'162	759'225'155	69'896'357	829'121'511

- **Activations 2015 : CHF 7.8 mios**

Il s'agit des travaux de rénovation effectués sur le parc de rapport durant l'année écoulée.

- **Ecart d'évaluation : CHF 69.9 mios**

- o Méthode DCF (Voir notes annexe A0) tenant compte des états locatifs projetés ainsi que des travaux de rénovation à venir.
- o Les propriétés louées à la FO sans bénéfice (Ecureuils - Le Pont - Pierre Grise - Savigny) sont évaluées selon la méthode de la valeur intrinsèque (coût de construction et prix de terrain) et ne font pas partie du tournus annuel de réévaluation. La revalorisation de Pierre-Grise en 2015 est liée à la construction d'un nouveau bâtiment.

Droits de superficie (en CHF)	Valeur DCF	Réévaluation		Valeur DCF
	01.01.2015	Activations 2015	annuelle 2015	31.12.2015
Vessy EMS	17'050'000			17'050'000
Yvoy 1	850'000	2'650	677'350	1'530'000
Yvoy 27-29	4'830'000	2'650	37'350	4'870'000
Maraîchers 11	2'560'000			2'560'000
Chaudronniers 5	9'800'000			9'800'000
Chapelle 1ère étape	6'930'320		2'229'680	9'160'000
Chapelle crèche de Lancy	0		1'280'000	1'280'000
Pierre Grise / Domaine	534'300			534'300
Vessy Fondation HLM	4'450'000		1'880'000	6'330'000
Vessy domaine agricole	110'000			110'000
Total Droits de superficie	47'114'620	5'300.00	6'104'380	53'224'300

Evaluation des terrains propriétés de l'HG :

En règle générale, les terrains sont des biens particuliers qui subissent très peu de variations. Cependant, en 2015, 50% des terrains ont été réévalués selon une méthode adaptée de la DCF et basée sur la valeur actuelle de la rente lors de la mise à disposition de la servitude ou lors de la négociation des rentes.

Un certain nombre de rentes ont été revues à la hausse, entraînant une augmentation de la valeur du droit de superficie y afférent (Yvoy 1, Yvoy 27-29, Vessy et la Chapelle).

En outre, nous avons également négocié un droit de superficie pour la crèche de la Ville de Lancy, construite sur notre terrain, celui-ci a été évalué et comptabilisé à fin 2015.

A1-7 – Actifs affectés

En kCHF	Total composition fonds affectés					
		Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	1'423	178	203	144	532	366
Titres et placements	6'471	2'029	376		2'763	1'302
Immeubles de rapport	6'877	0	1'610	5'267	0	0
Autres actifs/passifs	28	5	11	5	4	2
Total Actifs affectés	14'799	2'213	2'201	5'416	3'299	1'670

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif (voir note Fonds n° A1-14).

A1-8 – Dettes à court terme

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Fournisseurs et créanciers	2'843	2'903	-2.1%	-60
CC Gestion usagers ASOC	67	66	1.7%	1
CC Cash-Pooling DEAS/HG	56'712	40'497	40.0%	16'215
Emprunts hypothécaires part à court terme	25'215	28'395	-11.2%	-3'180
Subvention prestations à restituer	180	330	-45.5%	-150
Total dettes financières à CT	82'173	69'288	18.6%	12'886
Total dettes à court terme	85'016	72'191	17.8%	12'825

Fournisseurs et créanciers : ensemble des factures en cours de traitement au bouclage 2015.

Dettes financières à court terme :

Compte de gestion usagers : cette position comptabilise les sommes gérées par l'Hospice général (action sociale) pour le compte de certains usagers pour lesquels nous fournissons une prestation d'assistance à la gestion de leurs dépenses courantes.

CC Cash pooling DSE/HG : compte courant de financement de l'Etat de Genève

L'Hospice général n'a pas de trésorerie propre. L'Etat de Genève alimente quotidiennement son compte courant en fonction des nécessités et dans la limite convenue dans le cadre de la convention argent d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat signée en décembre 2007.

Le solde à fin 2015 a augmenté d'environ CHF 16 mios principalement dû à l'impact AI et aux investissements en cours pour l'AMIG.

Emprunts hypothécaires – part à court terme : il s'agit de la part à échéance de moins d'un an des emprunts hypothécaires (CHF 179.6 mios). En application des normes IPSAS, cette part est inscrite dans les passifs à court terme depuis 2015 (elle représentait CHF 28.4 mios à fin 2014).

Subvention prestations à restituer : (voir Etats financiers - Répartition du résultat et subventions)

Fin 2015, le montant de subventions prestations reçus est légèrement supérieur aux charges effectives, ce qui nous amène à restituer à l'Etat 100% du non dépensé soit 180 KCHF (voir note subvention A2-3).

A1-9 – Passifs transitoires

En kCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Produits encaissés d'avance	1'387	660	110.2%	727
Charges à payer prestations	10'607	9'820	8.0%	787
Charges à payer exploitation	7'054	5'792	21.8%	1'262
Total Passifs transitoires	19'048	16'271	17.1%	2'777

Produits encaissés d'avance : Cette position comprend principalement l'avance reçue pour l'encadrement de réfugiés syriens.

Charges à payer prestations : CHF 10.6 mios

Cette position comprend notamment l'estimation des charges d'assistance à venir en 2016 et relative à des périodes d'aide 2015 (comptabilisation à l'engagement), ainsi que les factures à recevoir concernant les genevois hors canton, les compléments de placement (ASOC) ou des charges relatives à l'hébergement des requérants d'Asile (travaux en cours dans les foyers, surveillance, charges de chauffage et d'électricité non facturées pour les centres loués au DU).

Charges à payer d'exploitation : CHF 7 mios

- Délimitations Ressources humaines (3.6 mios) : charges à payer Plend, heures complémentaires, supplémentaires et vacances non prises.
- Autres délimitations (3.4 mios) : ensemble des autres factures d'exploitation à recevoir (y.c. travaux en cours)

A1-10 - Emprunts hypothécaires

En CHF

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2015	Evolution annuelle	Solde au 31.12.2015	Taux	Durée	Échéance	Intérêts annuels 2015
BCGE	Asters 4	5'000'000		5'000'000	Fixe	1.80%	15 ans 10.11.2027	90'000
BCGE	Bastions 16	4'000'000		4'000'000	Fixe	1.07%	10 ans 19.12.2024	44'108
BCGE	Bergues 25	6'500'000		6'500'000	Fixe	1.55%	11 ans 09.11.2023	100'718
BCGE	Cavour 3	3'000'000		3'000'000	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025	50'616
BCGE	Champel 4	8'300'000		8'300'000	Fixe	2.00%	20 ans 09.11.2032	165'710
BCGE	Champel 73	2'500'000		2'500'000	Fixe	1.99%	18 ans 09.11.2030	51'997
BCGE	Champel 73	4'400'000		4'400'000	Fixe	1.66%	16 ans 19.12.2030	73'128
BCGE	Chaponnière 14	3'900'000		3'900'000	Fixe	2.66%	17 ans 09.11.2030	103'779
BCGE	Clair-Matin 10-12-14	7'960'000		7'960'000	Fixe	1.93%	17 ans 09.11.2029	153'668
BCGE	Clochettes 12	8'000'000		8'000'000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026	139'104
BCGE	Cluse 43	2'000'000		2'000'000	Fixe	2.01%	20 ans 10.11.2032	40'200
BCGE	Cluse 43	1'540'000		1'540'000	Fixe	2.04%	20 ans 10.11.2032	31'378
BCGE	Dime 1-11	12'870'000	-130'000	12'740'000	Fixe	2.70%	20 ans 06.12.2033	347'490
BCGE	Fort-Barreau 29-31	420'000		420'000	Fixe	3.26%	10 ans 24.03.2016	13'703
BCGE	Fort-Barreau 29-31	100'000		100'000	Fixe	3.70%	10 ans 24.03.2016	3'703
BCGE	Georges-Favon 41	4'000'000		4'000'000	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025	67'488
BCGE	Helvétique 24	4'500'000		4'500'000	Fixe	1.55%	11 ans 09.11.2023	69'728
BCGE	Léon-Gaud 11	5'400'000		5'400'000	Fixe	1.70%	13 ans 10.11.2025	91'800
BCGE	Miremont 3	3'800'000		3'800'000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026	66'074
BCGE	Moillebeau 35-37	3'000'000	-3'000'000	0	Fixe	0.60%	1 an 18.12.2015	0
BCGE	Poluzzi	11'300'000		11'300'000	Fixe	4.02%	20 ans 03.07.2028	454'260
BCGE	Poluzzi	420'000	-140'000	280'000	Fixe	4.02%	20 ans 03.07.2028	16'884
BCGE	Prairie 41	5'200'000	-5'200'000	0	Fixe	0.72%	1 an 11.01.2015	0
BCGE	Richard-Wagner 5	6'300'000		6'300'000	Fixe	1.79%	15 ans 09.11.2027	112'613
BCGE	Ste-Clotilde 21	3'500'000		3'500'000	Fixe	1.94%	17 ans 10.11.2029	67'900
Total BCGE		117'910'000	-8'470'000	109'440'000				2'356'045
UBS	Bourg-de-Four 8	9'072'000	-9'072'000	0	Libor 6M	0.75%	6 mois 30.01.2015	0
UBS	ATF II	0	19'335'000	19'335'000	Libor 6M	0.90%	6 mois 15.03.2016	214'770
UBS	Dumas 23-23A	3'300'000		3'300'000	Fixe	2.37%	7 ans 15.12.2016	93'090
UBS	Marachers 13	3'300'000	-3'300'000	0	Libor 6M	0.70%	6 mois 15.06.2015	0
UBS	Ste-Clotilde 17-19	2'300'000		2'300'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024	72'990
UBS	Village-Suisse 19-21-23	3'400'000		3'400'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024	107'898
UBS	Yvoy 11-13-15	3'800'000		3'800'000	Fixe	2.74%	10 ans 16.12.2019	105'566
UBS	Yvoy 1-3-5	3'600'000		3'600'000	Fixe	2.74%	10 ans 16.12.2019	100'010
UBS	Divers	6'963'000	-6'963'000	0	Libor 6M	0.75%	6 mois 31.01.2015	0
UBS	Divers	1'858'000		1'858'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024	58'963
Total UBS		37'593'000	0	37'593'000				753'287
CS	Rhône 29	9'830'000		9'830'000	Fixe	3.70%	25 ans 21.04.2031	363'710
CS	Mont-Blanc 24	0	4'000'000	4'000'000	Fixe	1.25%	7 ans 21.12.2022	0
Helvetia	Moillebeau 35-37	0	7'774'000	7'774'000	Fixe	1.25%	14 ans 31.12.2029	0
Helvetia	Moillebeau 35-37	0	9'906'000	9'906'000	Fixe	1.00%	11 ans 30.06.2026	36'529
Helvetia	Moillebeau 35-37	0	466'000	466'000	Fixe	2.00%	14 ans 31.12.2029	0
Helvetia	Moillebeau 35-37	0	594'000	594'000	Fixe	1.75%	11 ans 30.06.2026	0
MIGROS	Maisonneuve 5	720'000	-720'000	0	Fixe	2.95%	10 ans 30.06.2015	10'620
Total autres établissements bancaires		10'550'000	22'020'000	32'570'000				1'164'146
Sous-total à court terme		28'395'000	-3'180'000	25'215'000	1.18%			352'803
Sous-total à long terme		137'658'000	16'730'000	154'388'000	2.18%			3'167'389
Total Parc HG		166'053'000	13'550'000	179'603'000	2.04%			3'520'192

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2015	2.04%
Taux moyen pondéré sur Parc HG 2014	2.08%

Renouvellement des hypothèques :

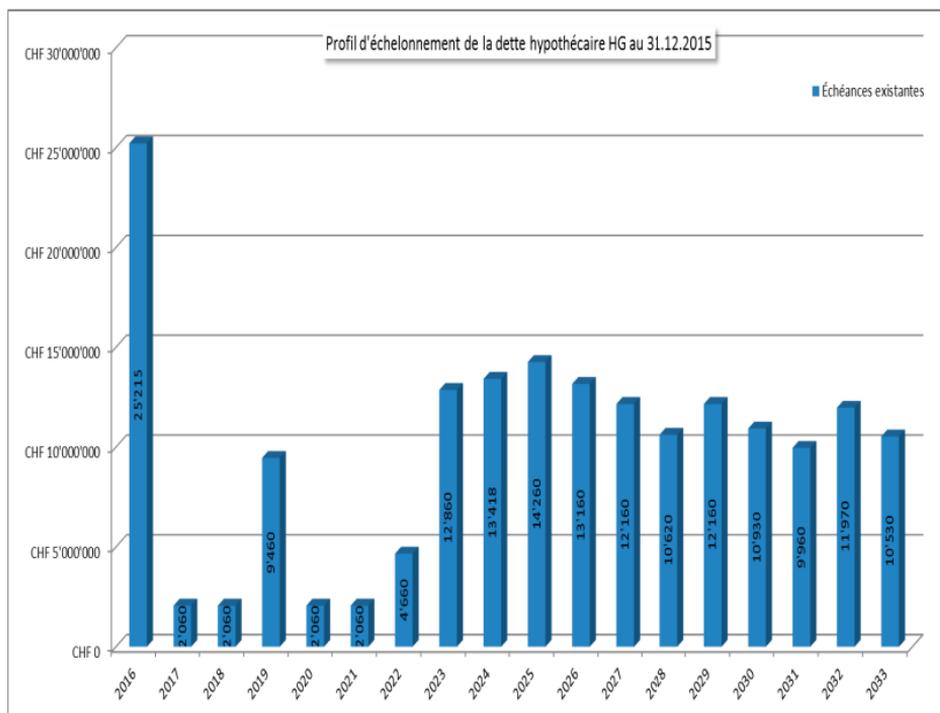
Bénéficiant de taux historiquement bas et soucieuse de l'échelonnement de sa dette l'HG fixe la majorité de ses hypothèques avec des échéances sur du long terme (>10 ans), en respectant un rythme annuel d'environ 10 mios par an à compter de 2023. Cependant, nous saisissons aussi l'opportunité des taux libor à court terme sur certaines de nos opérations.

Compte tenu des taux actuels et de la proportion de prêts à court terme, on enregistre une nouvelle diminution du **taux moyen pondéré qui se situe à 2.04%** à fin 2015.

Financements 2015 :

L'endettement total est en augmentation de 13.6 mios en raison du financement des travaux achevés en 2015 (voir détail activations parc de rapport et d'exploitation).

Le montant des cédules hypothécaires mises en gage a augmenté de CHF 9.7 mios en 2015. La part non utilisée des cédules est par conséquent passée de CHF 13'917'984 au 31.12.2014 à CHF 10'107'984 au 31.12.2015.



SITUATION DES CEDULES HYPOTHECAIRES au 31.12.2015

En CHF

Immeuble	Juste valeur des actifs	Cédules mises en gage	Cédules 1er rang	Détenteur	Cédules 2e rang	Détenteur
Cours de Rive 12	8'994'811	3'500'000	3'500'000	HG	0	-
Praille 41	4'881'479	3'000'000	6'500'000	HG	0	-
Immeubles d'exploitation	13'876'290	6'500'000	10'000'000	-	0	-
Alpes 20	12'860'000	-	350'000	HG	0	-
Amat 28	23'100'000	-	8'800'000	HG	0	-
Asters 4	9'000'000	5'000'000	5'000'000	BCGE	0	-
Bastions 16	9'740'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Bergues 25	16'520'000	6'500'000	6'500'000	BCGE	0	-
Cavour 3	5'690'000	3'000'000	3'000'000	BCGE	0	-
Champel 4	14'110'000	8'300'000	8'300'000	BCGE	0	-
Champel 73	15'820'000	6'900'000	6'900'000	BCGE	0	-
Chaponnière 14	6'980'000	3'900'000	3'900'000	BCGE	0	-
Clair-Matin 10-12-14	10'790'000	10'235'000	8'315'000	BCGE	1'920'000	BCGE
Clochettes 12	14'860'000	8'000'000	8'000'000	BCGE	0	-
Cluse 43	7'570'000	4'100'800	4'100'800	BCGE	946'300	HG
Cornavin 22	17'430'000	-	650'000	HG	0	-
Dime 1-11	22'190'000	14'384'184	11'687'150	BCGE	2'697'034	BCGE
Fort-Barreau 29-31	5'300'000	625'000	625'000	BCGE	0	-
Georges-Favon 41	10'110'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Glacis-de-Rive 5	20'710'000	-	3'885'180	HG	0	-
Helvétique 24	9'350'000	4'500'000	4'500'000	BCGE	0	-
Léon-Gaud 11	11'140'000	5'400'000	5'400'000	BCGE	0	-
Maison neuve 5	6'150'000	1'580'000	1'580'000	HG	0	-
Maraîchers 2-4-6	12'440'000	-	3'500'000	HG	0	-
Marc-Charrot 22	1'000'000	-	220'000	HG	0	-
Miremont 3	8'570'000	3'800'000	3'800'000	BCGE	0	-
Moillebeau 35-37	32'010'000	15'856'000	15'856'000	Helvetia	1'884'000	Helvetia
Mont-Blanc 24	18'490'000	-	10'855'000	CS	0	-
Peupliers 24Bis	2'960'000	-	715'000	HG	0	-
Poluzzi	29'070'000	12'700'000	12'700'000	BCGE	0	-
Rhône 29	75'300'000	9'830'000	9'830'000	CS	0	-
Richard-Wagner 5	13'250'000	6'300'000	6'300'000	BCGE	0	-
Sénébier 12	8'510'000	-	1'000'000	HG	0	-
Ste-Clotilde 21	7'190'000	3'500'000	3'500'000	BCGE	0	-
Vallée 2 / Verdaine 9-15	60'370'000	-	12'350'000	HG	0	-
Village-Suisse 30-32-34	25'420'000	-	1'858'000	HG	0	-
Bourg-de-Four 8	18'810'000	4'600'000	4'600'000	UBS	0	-
Maraîchers 13	27'340'000	6'300'000	6'300'000	UBS	800'000	HG
Dumas 23-23A	34'380'000	7'000'000	7'000'000	UBS	0	-
Yvoy 11-13-15	33'460'000	6'600'000	6'600'000	UBS	0	-
Yvoy 1-3-5	30'320'000	6'600'000	6'600'000	UBS	0	-
Ste-Clotilde 17-19	16'720'000	4'000'000	4'000'000	UBS	0	-
Village-Suisse 19-21-23	25'950'000	5'700'000	5'700'000	UBS	0	-
Immeubles de rapport	730'979'996	183'210'984	223'777'130		8'247'334	
Total (exploitation et rapport)	744'856'287	189'710'984	233'777'130		8'247'334	

A1-11 - Autres fonds étrangers

En KCHF	31.12.2015	31.12.2014	Ecart	Ecart 2015-2014
Acomptes - garanties loyers	2'403	2'333	3.0%	70
Fonds divers usagers	225	219	2.5%	5
Total Autres fonds étrangers	2'628	2'553	2.9%	75

Garanties de loyers : ce poste est constitué des montants prélevés aux bénéficiaires de l'AMIG jusqu'à concurrence de leurs dépôts de garanties de loyers et des garanties de loyers déposées en faveur d'usagers de l'action sociale.

Fonds divers usagers : montants versés par des institutions externes (Chaîne du Bonheur, Fondation Wilsdorf, etc.) en faveur d'usagers pour la prise en charge de frais n'entrant pas dans le périmètre d'assistance de l'Hospice général. L'institution ne sert que de transitaire pour ces opérations.

A1-12 - Provisions

En kCHF	01.01.2015	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2015
Provision pour engagements RH	233	747	-161		819
Provision pour risque contractuel ou juridique	50	150			200
Total Provisions	283	897	-161	0	1'019

Provisions pour engagements RH : cette position comprend les provisions pour litiges en cours.

Provisions pour risque contractuel ou juridique : cette position consiste en une provision de kCHF 150 constituée en vue de couvrir les frais juridiques découlant de plusieurs cas dont l'incendie des Tattes survenu en 2014.

A1-13 - Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2014	4'365'611	3'693'496	8'059'107	4'343'125	12'402'231
En 2015	193'188	510'293	703'481	372'768	1'076'248
A fin 2015	4'558'799	4'203'788	8'762'587	4'715'892	13'478'480
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2014	-3'557'381	-3'189'275	-6'746'656	-3'335'802	-10'082'458
En 2015	-764'260	0	-764'260	-608'484	-1'372'744
Cumul à fin 2015	-4'321'641	-3'189'275	-7'510'916	-3'944'286	-11'455'202
<i>Solde net au bilan</i>					
Cumul fin 2014	808'230	504'221	1'312'451	1'007'322	2'319'773
En 2015	-571'072	510'293	-60'780	-235'716	-296'496
A fin 2015	237'158	1'014'513	1'251'671	771'606	2'023'278

Répartition des subventions versées par crédit programme	CP 2008-2010	CP 2011-2014	CP 2015-2019	Total
A fin 2010	6'707'639			6'707'639
Tranche 2011		2'218'335		2'218'335
Tranche 2012		2'342'580		2'342'580
Tranche 2013		705'960		705'960
Tranche 2014		427'718		427'718
Tranche 2015			1'076'248	1'076'248
A fin 2015	6'707'639	5'694'593	1'076'248	13'478'480

A1-14 – Fonds

A1-14-1 Fonds affectés

Fonds affectés (KCHF)	31.12.2014	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecarts réévaluation immeubles	31.12.2015	Ecarts 2015-2014	
FONDS TISSOT	4'788	369	(66)	325	5'416	13.1%	629
FONDS CONRADI-PERRARD	2'309	-7	(89)		2'213	-4.2%	(96)
FONDS MON HAVRE	2'194	9	(42)	40	2'201	0.3%	7
FONDS SOCIAL	3'547	-9	(239)		3'299	-7.0%	(248)
FONDS PEUGEOT	1'726	-51	(6)		1'670	-3.3%	(56)
Total Fonds Affectés	14'564	311	(441)	365	14'799	1.6%	235

Définition : un fonds affecté est un fonds de tiers dont la gestion a été confiée à l'Hospice général par ses fondateurs ou testamentaires. Ils figurent à part égale à l'actif et au passif du bilan. Sa gestion est supervisée par le Conseil d'administration et suivie par des comités ad hoc (voir A0).

Comptabilisation : le tableau ci-dessus montre l'évolution 2015 du bilan de chacun des Fonds. Conformément aux normes IPSAS et afin de les identifier, les utilisations des fonds affectés (attributions et frais de gestion) figurent au compte de résultat en charges et sont équilibrés par montant de produit d'utilisation identique (impact nul au compte de résultat)

➤ FONDS TISSOT

Constitution : immeuble Rue Prairie.

But du fonds : fonds destiné à des personnes aveugles ou malvoyantes.

Immeuble : l'immeuble a été réévalué à CHF 5,19 mios.

Revenus : 369 KCHF (96 KCHF provenant de revenus immobiliers).

Utilisations : 66 KCHF (dont attributions directes : 58 KCHF pour des aides matérielles et administratives à des personnes aveugles ou malvoyantes, frais de gestion : 8 KCHF).

➤ FONDS CONRADI-PERRARD

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds utilisé au bénéfice direct des jeunes pris en charge par l'Hospice général.

Pertes : -7 KCHF liés principalement aux pertes financières du portefeuille de titres.

Utilisations : 89 KCHF (dont attributions directes : 83 KCHF notamment pour le projet d'aménagement d'un espace loisirs au Centre de Saconnex (8 KCHF), les ateliers Bricolos (15 KCHF), pour la participation à l'équipement d'appartements de la FOJ occupés par des jeunes adultes de l'Hospice général (15 KCHF) ou les camps de ski et camps d'été pour les mineurs non accompagnés (23 KCHF), frais de gestion : 6 KCHF).

➤ FONDS MON HAVRE

Constitution : portefeuille de titres et un immeuble.

But du fonds : fonds destiné à l'amélioration des conditions de logement des personnes âgées.

Immeuble : l'immeuble a été réévalué à CHF 1,61 mios.

Revenus : 9 KCHF (dont 39 KCHF liés aux revenus immobiliers et -18 KCHF de pertes liées aux titres).

Utilisations : 42 KCHF (dont attributions directes : 34 KCHF pour financer des séjours à thème dans les Maisons de vacances, frais de gestion : 8 KCHF).

➤ FONDS SOCIAL

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds visant à aider toute personne dans le besoin lorsque les autres moyens d'aide ont été épuisés (subsidiarité).

Pertes : -9 KCHF (essentiellement liés aux pertes du portefeuille de titres).

Utilisations : 239 KCHF (dont attributions pour un montant global de 188 KCHF pour 69 demandes acceptées, frais de gestion 51 KCHF).

➤ FONDS PEUGEOT

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds dont le capital et les intérêts sont destinés à financer des actions collectives sociales, de prévention, d'information et de communication.

Pertes : -51 KCHF (liées au portefeuille de titres).

Utilisations : 5 KCHF de frais de gestion (pas d'attribution en 2015).

A1-14-2 Dons et Legs affectés

Dons et legs (KCHF)	31.12.2014	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2015
DON BOURSE DE GENEVE	5			5
DON FONDATION C. RIGOT	1			1
DON RICHEMONT INTERNATIONAL SA	9	40		49
DON DIVERS PROJETS COLLECTIFS USAGERS	68	33	-9	92
DON NOUVELLE-ROSERAIE	1	0		1
DON CHALET FLORIMONT	1			1
DON CAD	0			0
DON ANONYME	15		-10	5
DON FONDATION MANPOWER	6			6
DON PIERRE VALANDRE	217			217
DON FONDATION OECHSLIN	84		-49	35
DON CHILDREN ACTION	0	24	-24	
DON FONDATION ALETHEIA	40		-40	-0
DON FONDATION MAGISTRA ET CICOTTI	12			12
DON WILSDORF	0			0
SUCCESSION SALB	95			95
SUCCESSION MACGUIRE	15			15
FONDS ECKERT	1'023		-54	970
DON ETAT GE		37	-10	27
Total Dons et legs	1'591	134	-195	1'530

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires HG).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

Augmentations des dons et legs : correspond aux dons reçus en 2015 par l'institution et dont l'affectation pouvait être identifiée. Pour les dons n'ayant pas d'affectation spéciale, l'institution propose aux donateurs d'affecter leurs dons à des actions collectives à destination des usagers. Ces dons sont comptabilisés dans le « Dons divers collectif usagers ».

Utilisations : les dons ont été utilisés à divers projets collectifs spécifiques à destination des usagers et qui ne pouvaient être pris en charge dans le cadre du mandat de prestations tels que :

- fin de l'aménagement du parc de la Nouvelle Roseraie 16 kCHF,
- financement de rabais sur les séjours dans les maisons de vacances 42 kCHF,
- financement des fêtes de Noël pour les enfants migrants 24 kCHF
- financement des ateliers gestion d'un budget et désendettement 37 kCHF,
- financement du projet psychomotricité au Centre d'Anières 10 kCHF,
- financement d'un poste d'animateur pour les migrants mineurs non accompagnés 47 kCHF,
- paniers santé (Contrepoids 2) 3 kCHF etc.

A2 – Notes complémentaires

A2-1 – Instruments financiers

Actifs et passifs financiers par catégories (KCHF)

	Notes ou pages	Prêts et créances		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Autres passifs financiers		Total	
		31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015
Liquidités	Page 10	1'802	1'496					1'802	1'496
Débiteurs	AI-1	17'825	23'192					17'825	23'192
ACTIFS FINANCIERS COURANTS		19'627	24'687					19'627	24'687
Créances, contentieux et indûment perçu	AI-1-4	12'140	11'120					12'140	11'120
Avances AI/SPC	AI-1-5	18'924	24'612					18'924	24'612
Autres immobilisations financières	AI-3			1'535	1'889			1'535	1'889
Actifs affectés	AI-7			14'564	14'799			14'564	14'799
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		31'064	35'732	16'099	16'688			47'163	52'421
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	Page 11					2'903	2'843	2'903	2'843
Dettes financières à court terme	AI-8					69'288	80'113	69'288	80'113
PASSIFS FINANCIERS COURANTS						72'191	82'957	72'191	82'957
Dettes à long terme	Page 11					137'658	156'448	137'658	156'448
Fonds affectés	AI-14					16'231	16'405	16'231	16'405
Autres fonds étrangers	AI-11					2'553	2'628	2'553	2'628
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS						156'442	175'480	156'442	175'480

A2-2 – Gestion des risques financiers

➤ **Risque sur Financements externes (Hypothèques) – Voir Point A1-10**

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financé par des lignes de crédit hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement traditionnels (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2015, la dette totale du parc immobilier se monte à 179.6 mios soit moins de 19% de la valeur du parc immobilier de l'HG.

➤ **Risque de taux**

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2015 est de 2.04 %, en baisse constante depuis 6 ans.

➤ **Risque d'échelonnement**

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des hypothèques. (Voir A1-10).

➤ **Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)**

Une analyse du risque de non remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- **Débiteurs publics** : aucun risque posé sur ces positions (Etat Genève, ODM), sauf si nous avons connaissance d'un événement particulier dans le cadre des accords de prise en charge (exemple : convention Franco-Suisse provisionnée à 100% fin 2015).
- **Débiteurs privés (usagers ou tiers)** : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou d'Asile, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service de recouvrement font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies.
- **Risque sur créances AI** : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont très fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude majeure, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ **Risque de liquidité (voir point A1-8)**

La trésorerie de l'HG est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argent signée entre le département des finances et l'institution. Le risque global de liquidité est donc nul. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à CHF 80 mios. Cette limite est revue chaque année et peut être dépassée ponctuellement, sans bloquer le mécanisme de versement des prestations (cela peut être le cas lorsque l'Etat tarde à couvrir les besoins Prestations de l'institution via un Crédit complémentaire). La convention « Argent » fait aussi l'objet d'une surveillance spécifique et d'un bilan annuel avec la trésorerie de l'Etat.

➤ **Risque d'évaluation Immobilier**

L'évaluation de notre parc de rapport se fait par tournus (100% du parc est revu tous les 5 ans) par un expert externe, ou à chaque fois que des travaux ou des événements particuliers peuvent venir affecter la valeur d'un immeuble. L'ensemble des autres immeubles est aussi évalué en interne selon la même méthode, et en utilisant un taux de capitalisation validé par l'expert externe.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des hypothèques...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

Pour exemple la variation du taux de capitalisation de 4% à 3.5% (-0.5%) a eu un impact de +69 mios sur la valeur du parc de rapport.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

Au 31.12.2015	Note ou page	<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	AI-8	2'843				2'843
Dettes financières à court terme	AI-8	82'173				82'173
Passifs transitoires	AI-9	17'724		1'324		19'048
Fournisseurs et autres créanciers		102'741	0	1'324	0	104'065
Emprunts hypothécaires	AI-10	-	2'060	13'580	138'748	154'388
Emprunts non courants		0	2'060	13'580	138'748	154'388
Fonds et dons affectés	AI-14				16'405	16'405
Autres fonds étrangers	AI-11				2'628	2'628
Autres passifs financiers non courant		0	0	0	19'032	19'032
Au 31.12.2014		<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)		2'903				2'903
Dettes financières à court terme		69'288				69'288
Passifs transitoires		12'771		3'500		16'271
Fournisseurs et autres créanciers		84'962	0	3'500	0	88'462
Emprunts hypothécaires			4'100	7'820	125'738	137'658
Emprunts non courants		0	4'100	7'820	125'738	137'658
Fonds et dons affectés					16'231	16'231
Autres fonds étrangers					2'553	2'553
Autres passifs financiers non courant					18'784	18'784

La majorité des engagements à moyen ou long terme au passif sont constitués des hypothèques (Voir ci-dessus), garanties par les immeubles du parc de rapport.

En ce qui concerne les fonds affectés et les dons :

- Fonds affectés : ils sont consolidés au niveau des états financiers, mais ne participent pas au résultat de l'institution. Bien que fortement impactés par les variations des marchés de valeurs mobilières (pour ceux qui sont constitués de titres), le seul risque financier réside dans l'incapacité de ces fonds à générer les revenus qui peuvent être sollicités pour attribution.
- Dons et legs affectés : les avoirs des dons et legs affectés ne sont pas placés et sont directement disponibles dans notre trésorerie.

A2-3 – Subventions canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2015	BUDGET	Ecart	31.12.2014
Subvention Prestations Action Sociale (C 03)	265'971'291	267'565'850	-0.6%	271'366'033
Subvention votée	267'565'850	267'565'850	0.0%	249'865'850
Subvention complémentaire			n.d.	22'000'000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-1'594'559		n.d.	-499'817
Subvention Prestations Asile (C 05)	32'014'771	20'594'000	55.5%	22'492'641
Subvention votée	20'594'000	20'594'000	0.0%	19'323'000
Subvention complémentaire	10'006'000		n.d.	3'000'000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	1'414'771		n.d.	169'641
Total Subvention DEAS prestations	297'986'062	288'159'850	3.4%	293'858'674
Subvention Fonctionnement Action Sociale (C 03)	64'328'955	64'328'955	0.0%	64'756'172
Subvention Fonctionnement Asile (C 05)	14'120'990	14'120'990	0.0%	14'214'770
Total Subvention DEAS Fonctionnement	78'449'945	78'449'945	0.0%	78'970'942
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	376'436'007	366'609'795	2.7%	372'829'616

- Subventions Prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C03) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2015 sont les suivants :

En CHF	Votée	Crédit Supp.	Restit (-) ou Couv Déficit (+)	Total
Subvention Prestations Action Sociale (C 03)	267'565'850	0	-1'594'559	265'971'291
Subvention Prestations Asile (C 05)	20'594'000	10'006'000	1'414'771	32'014'771
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	288'159'850	10'006'000	-179'788	297'986'062

Les subventions de prestations initialement votées (CHF 288.2mios) ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 10 mios fin 2015. Le solde non utilisé de CHF 179'788 sera restitué à l'Etat début 2016 et figure au passif du bilan en dette à court terme.

Les variations principales par rapport au budget sont mentionnées en A0 ainsi que dans le rapport de gestion.

- Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à CHF 78'537'827. Elles sont partiellement couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de CHF 78'449'945, faisant apparaître un déficit de CHF 87'882.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2014-2017 de l'Hospice général, le manco de fonctionnement (déficit) figure en résultat propre Hospice général et ne peut être imputé à un solde non dépensé pour le moment. Au terme du mandat, le résultat reporté fera l'objet d'une répartition s'il est positif ou sera couvert par la réserve conjoncturelle de l'institution, qui s'élève à CHF 13.3 mios au 31.12.2015, s'il est négatif.

A2-4 – Résultat immobilier

Le résultat du parc immobilier (CHF 28.9 mios) figure en net dans notre compte d'exploitation. Il se décompose comme suit :

Produits nets - Parc Immobilier HG (kCHF)	31.12.2015	BUDGET	Ecart	Ecart 2014-	
				31.12.2014	2015
Loyers & droits de superficie	43'538	43'960	-1.0%	42'554	984
Subventions	0	30	n.d.	86	-86
Recettes diverses	14	0	n.d.	20	-6
Reprises sur provisions	89	80	11.2%	359	-270
Total des revenus d'exploitation immobiliers	43'641	44'070	-1.0%	43'019	622
Charges d'exploitation	-5'074	-4'770	6.4%	-4'975	-99
Entretien, réparation et rénovations	-4'453	-6'290	-29.2%	-5'397	943
Droits de superficie et redevances	-100	-100	0.0%	-100	0
Taxes & contributions	-42	-40	3.8%	-28	-13
Amortissements	-1'479	-1'480	-0.1%	-928	-551
Provisions et réserves	-82	-80	2.2%	-100	18
Total des charges d'exploitation immobilières	-11'229	-12'760	-12.0%	-11'528	298
Résultat d'exploitation immobilier	32'413	31'310	3.5%	31'491	921
Résultat financier	-3'526	-3'510	0.5%	-3'319	-208
Résultat extraordinaire	6	0	n.d.	32	-26
Résultat net immobilier	28'892	27'800	3.9%	28'205	688

Voir également commentaires Tome 2 p.10 (C-1-3)

A2-5 – Principaux dirigeants

A2-8 – Principaux dirigeants

La notion de principaux dirigeants fait référence à la définition du key management personnel. Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'administration et du Comité directeur (Direction), dont la liste figure dans les tableaux annexés.

Leur rémunération est fixée selon les conditions légales et statutaires de droit public.

Aucune rémunération n'est accordée à des membres proches de la famille des principaux dirigeants. Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants ou à un membre proche de leur famille.

A. Liste des membres du Conseil d'administration

Rémunération et jetons de présences

Noms, Prénoms	Election par
1. Martin-Achard Pierre (Président)	Conseil d'Etat
2. Apotheloz Thierry (Vice Président)	Communes genevoises
3. Florinetti Sophie	Grand Conseil
4. Christian Bavarel	Grand Conseil
5. Fischer Fabienne	Communes genevoises
6. Girod Bernard	Conseil d'Etat
7. Eric Bertinat	Conseil d'Etat
8. Huber Christian	Conseil d'Etat
9. Vifian Anne	Personnel de l'Hospice général

*Revenus bruts du Conseil d'administration (configuration 2015) hors représentants du personnel et du DEAS non rémunérés :
CHF 230'840.--
dont CHF 120'000.-- rémunération Président*

B. Liste des membres de la Direction

Rémunérations sur la base des barèmes / grilles salariales de l'Etat

Noms, Prénoms (Au 31/12/2015)	Fonction
Girod Christophe	Directeur général
Zellweger Monin Renée	Secrétaire générale
Nicolet Michel	Directeur ASOC
Daniel-Merkelbach Ariane	Directrice AMIG
Mathieu Rémy	Directeur finances et exploitation
Stauffer Spuhler Anaïs	Directrice des ressources humaines

*Traitements bruts 2015 du Comité directeur : CHF 1'181'892.--
dont CHF 259'683.-- rémunération Directeur général*

A2-6 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Nature des relations financières entre l'Hospice général et la Fondation : le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (9 immeubles comprenant 181 logements pour un état locatif total de KCHF 3'819). Pour 2015 ces honoraires se sont élevés à CHF 61'875.

Par ailleurs, l'Hospice général nomme 2 des trois membres du conseil de fondation.

La Chapelle 1 et 2 : réalisation d'un projet commun de développement immobilier en 2 phases ; honoraires 2015 du service immobilier CHF 24'833.20

Fondation Dr Renée Girod

Nature des relations financières entre l'Hospice général et la Fondation : le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements pour un état locatif de KCHF 317) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération forfaitaire calculée pour l'ensemble des prestations fournies de CHF 5'000.-.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la Fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'HG est garant, en cas de cessation d'activité de la Fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la Fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. 3.5 mios) génère des revenus affectés au versement de rentes complémentaires aux personnes âgées ou à des projets en lien avec les personnes âgées.

Le comité du fonds se compose de 5 membres dont la majorité est désignée par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Subventions non-monétaires

Il est à noter que, dans le cadre du contrat de prestations entre le Département de la Solidarité et de l'Emploi (DSE) et l'Hospice général, l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département de l'Urbanisme, met à disposition de l'institution, gratuitement une villa sis chemin Sapey 7 à Lancy dans le cadre du placement provisoire de familles suisses de retour de l'étranger.

Mise à disposition des locaux des CAS

Les communes hébergeant des CAS (Centre d'Action Sociale) mettent les locaux à disposition de l'Hospice général et de l'IMAD sans contrepartie financière directe mais pour un montant de loyer annuel estimé à KCHF 3'014 qui sont évalués comme suit (méthode d'évaluation commune avec l'IMAD et le DEAS):

- Surfaces nettes totales mises à disposition par les communes = 6.889 m²
- Surfaces brutes = 6.889 m² x 1.25 = 8.611 m²
- Estimation du loyer équivalent de mise à disposition = 8.611 m² x 350 Fr/m² = KCHF 3.014.

Il est à relever que suite aux modifications le 6 novembre 2013 du règlement sur l'établissement des états financiers, entrant en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, la comptabilisation de cette information dans les états financiers n'est plus requise et ne figure donc que dans les annexes.

D. Rapport de l'organe de révision

Au 31 Décembre 2015



Ernst & Young SA
Route de Chancy 59
Case postale
CH-1213 Lancy

Téléphone +41 58 286 56 56
Téléfax +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de
l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale

Lancy, le 7 mars 2016

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés dans le tome 1, pages 9 à 45, de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres ainsi que l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pierre Delaloye', is written over a faint grid background.

Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Damien Facon', is written over a faint grid background.

Damien Facon
Expert-réviseur agréé

Conseil d'administration
Séance du 7 mars 2016

DI11_Finances



Décision

Objet Approbation des comptes 2015 de l'Hospice général

Considérant

- le rapport finances et gestion à fin décembre 2015 préparé par la direction des Finances, remis en annexe ;
- le rapport détaillé de l'organe de révision Ernst & Young qui émet une opinion d'audit positive et sans réserve sur les comptes annuels, remis en annexe

Préavis du comité d'audit

Après examen du rapport finances et gestion 2015 (tomes I, II & III) et audition des réviseurs, le comité d'audit recommande au conseil d'administration d'approuver les comptes 2015 de l'Hospice général tels qu'ils lui sont présentés.

Décision du conseil d'administration

Sur la base du préavis du comité d'audit, le conseil d'administration approuve les tomes I, II & III du rapport finances et gestion 2015 (comptes audités 2015), à savoir les états financiers (tome I), le rapport de gestion (tome II) et les indicateurs (tome III) pour l'année 2015. Il transmettra le rapport finances et gestion 2015 à l'organe de tutelle le 8 mars 2016.

Signature du Président du
conseil d'administration

Distribution après approbation à

- conseil d'administration
- Direction des Finances